

Argumentaire en faveur de voies sûres et légales pour les réfugiés

La Suisse peut faire mieux.

En 2017, les personnes avec un statut de réfugiés et celles avec une admission provisoire représentaient à peine 1,4% de l'ensemble de la population résidente en Suisse. De plus, le nombre de demandes d'asile a nettement chuté en Suisse : pour une moyenne de 24 000 demandes d'asile par an sur les 20 dernières années, seules 18 000 demandes ont été enregistrées en 2017. Cette baisse ne reflète pas la réalité des conflits, car jamais le nombre de personnes devant chercher un refuge n'a été aussi élevé.

L'Europe a fermé ses frontières extérieures.

La plupart des personnes réfugiées finissent leur voyage aux frontières extérieures de l'Union européenne. Dans les faits, l'accès à une procédure d'asile dans un pays européen est donc rendu impossible.

Les pays d'accueil limitrophes sont dépassés par la situation. Dans le monde, 84% de la population réfugiée vit dans les pays voisins des régions en crise. Mais ces pays ne sont pas en mesure d'offrir des conditions de vie dignes à autant de personnes réfugiées.

Les personnes vulnérables sont celles qui souffrent le plus. L'exode est particulièrement difficile pour les femmes seules ou avec des enfants en bas âge, les personnes malades ou âgées. Beaucoup d'entre elles vivent depuis des années dans des conditions indignes, bloquées dans des camps insuffisamment financés.

Les voies dites «illégales» sont indignes.

Les personnes qui tentent de fuir vers l'Europe n'ont d'autre recours que de s'en remettre à des passeurs, souvent sans scrupule, et de s'exposer à de graves dangers. 8000 décès ont été enregistrés en Méditerranée durant les années 2016/17.

L'asile est un droit humain.

Pour un Etat, ce n'est pas une preuve de bonté que d'accueillir un réfugié, mais un devoir : en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit à l'asile.

Matériel à télécharger et informations complémentaires :

www.protegeons-les-refugies.ch

Pétition

« Des voies sûres et légales pour les réfugiés »

Actuellement, presque 66 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer. A lui seul, le conflit syrien a poussé 12 millions de personnes sur les routes de l'exil. La majorité d'entre elles se sont réfugiées dans les pays voisins, débordés par les événements, et y survivent dans des conditions indignes.

Ces personnes qui fuient la guerre et les persécutions pour chercher asile avec leur famille ont droit à la protection de leur vie et de leur intégrité physique. Elles doivent avoir la possibilité de déposer une demande d'asile dans un pays sûr.

Cependant, l'Europe se barricade toujours plus, ce qui rend ce droit à la protection de plus en plus inaccessible. Cela se fait au détriment des personnes les plus vulnérables, celles qui n'ont aucune possibilité de rallier un pays sûr pour y demander l'asile.

Pour protéger les personnes qui sont en droit de l'être, il est nécessaire d'ouvrir des voies sûres et légales afin que les réfugiés issus des régions en crise puissent venir en Suisse – en particulier les femmes avec enfants en bas âge, les mineurs non accompagnés, les personnes malades, âgées ou en situation de handicap. Cette responsabilité tant juridique que morale nous incombe à tous et à toutes.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil fédéral :

- de créer des voies d'accès légales, de sorte que les personnes avec un besoin de protection puissent arriver en Suisse saines et sauves
- de faire passer à 10 000 personnes par année le contingent de réfugié·e·s en s'appuyant sur le cadre légal existant :
 - programme de réinstallation de la Confédération en coopération avec le HCR
 - programme de parrainage privé de la Confédération en coopération avec le HCR et la société civile
 - octroi facilité de visas humanitaires
 - extension du **regroupement familial** (acception plus généreuse de la notion de famille)
 - création de **programmes de bourses d'études** pour les jeunes étudiant·e·s.
- de créer les bases légales nécessaires pour renforcer les initiatives de la société civile et des Eglises pour l'hébergement, l'accompagnement et la formation des personnes réfugiées en Suisse et soutenir davantage les programmes d'intégration des cantons, des organisations non gouvernementales et des entreprises.

	Prénom, nom	NPA, localité	e-mail (pour rester informé)	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

La pétition peut être signée par toute personne, même sans droit de vote.

Merci d'écrire en capitales et de retourner le formulaire d'ici au 18 juin 2018 à l'adresse :

Pétition « Des voies sûres pour les réfugiés », c/o EPER, Chemin de Bérée 4A, Case postale 536, 1001 Lausanne